

Instruction d'emploi selon § 14 Décret sur les subst. dangereuses,

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

SUBSTANCES DANGEREUSE / DÉSIGNATION DE PRODUIT**Ethanol dénaturé 99,9 %****LES DANGERS POUR HOMME ET ENVIRONNEMENT****Facilement inflammable**

Facilement inflammable.

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

MESURES DE PROTECTION, RÈGLES DE CONDUITE

Utiliser un appareillage résistant aux solvants. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. Lunettes de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection des mains: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

COMPORTEMENT EN CAS DE DANGERTéléphone: 

Agent d'extinction approprié: Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.

Verser de la mousse en très grandes quantités car elle est en partie détruite par le produit. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

PREMIERS SECOURS MESURESTéléphone: 

Après ingestion: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Après inhalation: Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Indications générales: En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATIONTéléphone:

Instruction d'emploi selon § 14 Décret sur les subst. dangereuses,

Bâtiment:	Lieu de travail
Entreprise/Service:	Activité
Date/libéré:	Date de saisie

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur. Eliminer comme déchet dangereux. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé): 070704*